



## DU NOUVEAU DANS LE PARCOURS POST-TRAITEMENT CANCER

Vous pouvez, au cours d'une consultation de suivi, prescrire :



Un bilan d'activité  
physique adaptée



Un bilan avec ou sans  
suivi diététique



Un bilan avec ou sans  
suivi psychologique

### Pour qui ?

- ✓ Tout patient atteint d'un cancer, ayant fini son traitement « actif » depuis moins de 12 mois.

### Comment ?

- ✓
- ✓

**À noter :** un retour vous sera systématiquement adressé.

Pour plus d'informations :



# PARCOURS DE SOINS GLOBAL APRÈS TRAITEMENT D'UN CANCER

1

Fin des traitements actifs (radiothérapie, chirurgie, chimiothérapie ...) depuis moins d'un an.

2

- ✓ Lors d'une consultation de droit commun, **LE MÉDECIN TRAITANT ET/OU LE CANCEROLOGUE** prescrit au patient le type de soins de support, les bilans et/ou la consultation(s) de suivi, en fonction de ses besoins.



Un bilan d'activité physique adaptée



Un bilan et/ou un suivi diététique



Un bilan et/ou un suivi psychologique

- ✓ **LE PRESCRIPTEUR** adresse la prescription à la Ligue contre le cancer par :
- -
- ✓ **LE PRESCRIPTEUR** recevra un compte-rendu de bilan et compte-rendu de consultation(s) de suivi.

3

Pour l'orienter vers les professionnels adhérents au parcours, le patient contacte

4

Le patient réalise son parcours individualisé au plus près de son lieu de résidence, **SANS AVANCE DE FRAIS.**